

Acte à classer

60

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-06-02T13-19-26.00 (MI237854137)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220530-60-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdobDM01ASST_822022021_seal

Date de décision : 30/05/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : pesallpjdobDM01ASST_822022... Multicanal : Non

Pièces jointes :

60 2022 decision m... Type PJ : 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/06/22 à 13:19

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 02/06/22 à 13:19

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 02/06/22 à 13:36

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	36
Votants par procuration	9
Absents	7
Total des votes	45

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 24 mai 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. DROUET

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. DUCLOS, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. BLAS

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. LEROY, Mme CABOT, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. BAPTIST
PROCURATIONS : M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. LEROUX, M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. COUREL à M. DROUET, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SENINCK

N°60-2022 Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 0 €, comprenant :

En dépenses :

Le montant des dépenses imprévues inscrit au BP 2022 a été supérieur aux 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient donc de régulariser la situation en réduisant les crédits inscrits sur ce chapitre budgétaire de 867 571,06 euros pour les affecter dans différents chapitres de la section de fonctionnement. Cela permet également d'augmenter le virement à la section d'investissement du chapitre 023, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Gestionnaire	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
SF	022	022	IMPREVUES	DEPENSES IMPREVUES	-867 571,06
SF	023	023	RESULTATS	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 059,02
SF	618	011	FINANCES	DIVERS	806 512,04
SF	64118	012	FINANCES	AUTRES INDEMNITES	20 000,00
SF	6688	66	FINANCES	AUTRE	10 000,00
SF	6688	66	FINANCES	AUTRE	10 000,00
SF	678	67	FINANCES	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00

En recettes :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-60-BF
Date de télérmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

Comme évoqué à la partie dépenses de fonctionnement, l'augmentation du chapitre 021 virement à la section de fonctionnement permet de mettre à zéro la ligne recette de l'emprunt.

Gestionnaire	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
SF	021	021	RESULTATS	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 059,02
SFSR	1641	16	DETTE	EMPRUNTS EN EURO	-1 059,02

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **DECIDE D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus en section de fonctionnement à hauteur de 0 €.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX

